

Image not found or type unknown



salaire différé reconnu depuis 2004

Par **ELIM**, le **14/10/2019** à **16:15**

Bonjour,

mon père est décédé en 2003,une créance de salaire différé est reconnue depuis 2004,à l'ouverture de la succession(.43 mois soit 3.58 années d'aide familial.)

Ma mère est décédé en 2017, les choses traînent; je dois racheter les terres,mes frères et soeurs se chamaillent pour la maison;ma créance sera-t-elle réévaluée au jour du partage?

MERCI pour votre réponse.